Réunion du 18 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2019

ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 4 mars 2019

- 1 Opération « P'tits boulots » Avenant à la convention
- 2 Résultat consultation PATA
- 3 Vote des taux 2019
- 4 Modernisation de voirie : contrat de maîtrise d'oeuvre
- 5 Budgets primitifs 2019 des budgets Commune et assainissement

QUESTIONS DIVERSES:

PRESENTS: M. BERTON – Mme LUCAS – Mr HAUTBOIS - Mme MORICEAU – M. TACHE - M. TRIHAN – M.HAMON –M.GOULET – Mr ROUL -– Mme LEMOINE – Mme RUELLEUX – Mr LEGER

ABSENTS: Mme FREZOULS a donné procuration à M. BERTON

Mme TRIHAN a donné procuration à M. Jean TRIHAN

Mme SEGAUD a donné procuration à Monsieur HAUTBOIS

Madame Catherine LUCAS a été élue secrétaire

Les délibérations du 4 mars 2019 sont approuvées à l'unanimité

N° 2019-015

OBJET : Opérations « P'tits boulots » 2019 - Avenant à la convention de remboursement

Nombre de Conseillers en exercice: 15

présents 12

votants 12 + 3 pouvoirs

pour 15

Le service jeunesse de la Communauté de Communes renouvelle le dispositif « Ptits boulot » dédié aux jeunes du territoire âgés de seize à dix-huit ans et souhaitant s'investir au sein de leur commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé, le 12 juin 2017, avec la Communauté de Communes une convention précisant les missions de chacune des parties. Celle-ci est reconduite tacitement pour une année supplémentaire, sans toutefois dépassé trois renouvellements, soit jusqu'en 2020.

S'agissant d'interventions à caractère ponctuel, discontinu et sans aucune régularité, il est proposé de rémunérer les bénéficiaires, après service fait, au titre d'une vacation, à hauteur du Smic horaire pour une mission globale de 17 heures. Pour 2019, les cotisations sociales et le taux du Smic horaire, 10,03 €, ayant évolués, un avenant à la convention a été créé afin d'y préciser le nouveau montant de remboursement des salaires versés aux vacataires.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; **Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal:

- · Accepte la reconduction du dispositif « p'tits boulots » entre la commune et la Communauté de Communes
- · Accepte l'avenant à la convention de remboursement et autorise le maire à la signer
- · Décide de fixer à 10,03 € brut de l'heure le montant de la vacation pour une mission 17 heures ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
 Autorise le Maire à signer l'arrêté pour chaque vacataire

N° 2019-016

OBJET: Résultat consultation PATA

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 12

votants 12 + 3 pouvoirs

pour 15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue d'obtenir des offres concernant le point à temps automatique pour l'entretien des routes pour une quantité de 80 tonnes. Il présente les quatre devis reçus et propose de retenir l'entreprise la moins disante, à savoir l'entreprise EUROVIA de BRUZ pour un montant de $51\ 120,00 \in HT - 61\ 344,00 \in TTC$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise EUROVIA pour le montant indiqué ci-dessus
- autorise le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à cette affaire

N° 2019-017

OBJET: Vote des taux 2019

Nombre de Conseillers en exercice: 15

présents 12

votants 12 + 3 pouvoirs

pour 10 (8 + 2 pouvoirs)

abstention 5 (4 + 1 pouvoir)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2019 - taxe d'habitation et taxes foncières - et compte tenu du produit fiscal attendu, décide de voter les taux d'imposition suivants:

	taux	bases	produit
Taxe d'habitation	17,28	890 100	153 809
Taxe foncière sur le bâti	18,75	806 600	151 238
Taxe foncière sur le non bâti	42,87	120 300	51 573
			356 620

N° 2019-018

OBJET: Modernisation de voirie : contrat de maîtrise d'oeuvre

Nombre de Conseillers en exercice: 15

présents 12

votants 12 + 3 pouvoirs

pour 15

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite entreprendre des travaux de modernisation de voirie sur plusieurs années. Ceux-ci entrant dans le cadre d'un marché à bons de commande, il souhaite faire appel à un maître d'œuvre pour mener à bien cette mission.

Il présente à l'assemblée le devis de la société 2LM qui réalisera les pièces techniques nécessaires à l'établissement du marché, les pièces écrites du DCE, le rapport d'analyse des offres et sa présentation en commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- · décide d'entreprendre des travaux de modernisation de voirie
- accepte l'offre de la société 2LM dont les honoraires sont fixés à 4 500 € HT
- autorise le Maire à signer la mission de maîtrise d'œuvre.

N° 2019-019

OBJET: Budgets primitifs 2019 - Assainissement

Nombre de Conseillers en exercice: 15

présents 12

votants 12 + 3 pouvoirs

pour 15

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif concernant l'assainissement et précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 108 407,11 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 228 066,48 € pour la section d'investissement.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, celui-ci approuve le budget primitif 2019 concernant l'assainissement et l'arrête à la somme de 108 407,11 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 228 066,48 € pour la section d'investissement.

N° 2019-020

OBJET: Budgets primitifs 2019 - Commune

Nombre de Conseillers en exercice: 15

présents 11

votants 11 + 4 pouvoirs

pour 15

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif concernant la commune et précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 270 128 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 020 825,44 € pour la section d'investissement.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, celui-ci approuve le budget primitif 2019 concernant la commune et l'arrête à la somme de 1 270 128 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 020 825,44 € pour la section d'investissement.

BERTON Jean-Eric	LUCAS Catherine	HAUTBOIS Mickaël
MORICEAU Marie-Françoise	TACHÉ Gaël	TRIHAN Jean
HAMON Pascal	ROUL Pascal	GOULET Christophe
LEGER José-Luc	SEGAUD Florence	LEMOINE Christine
RUELLEUX Soizic	FREZOULS Hélène	TRIHAN Stéphanie